



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm014

Décision du Maire n°26dm014

Objet : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 et suivants
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de conclure une convention avec la Fondation 30 millions d'Amis, représentée par son Délégué Général, Monsieur Régis BOHN, dont le siège social se situe à 75544 PARIS cedex 11.

DÉCIDE

Article 1 : Objet : Sont approuvés les termes de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire, par le contrôle de leur reproduction, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal

Article 4 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 9 février 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 09/02/26
Publiée le 09/02/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL



REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com